

RÉGIONS

Libérer les rives du Léman, quel bilan?

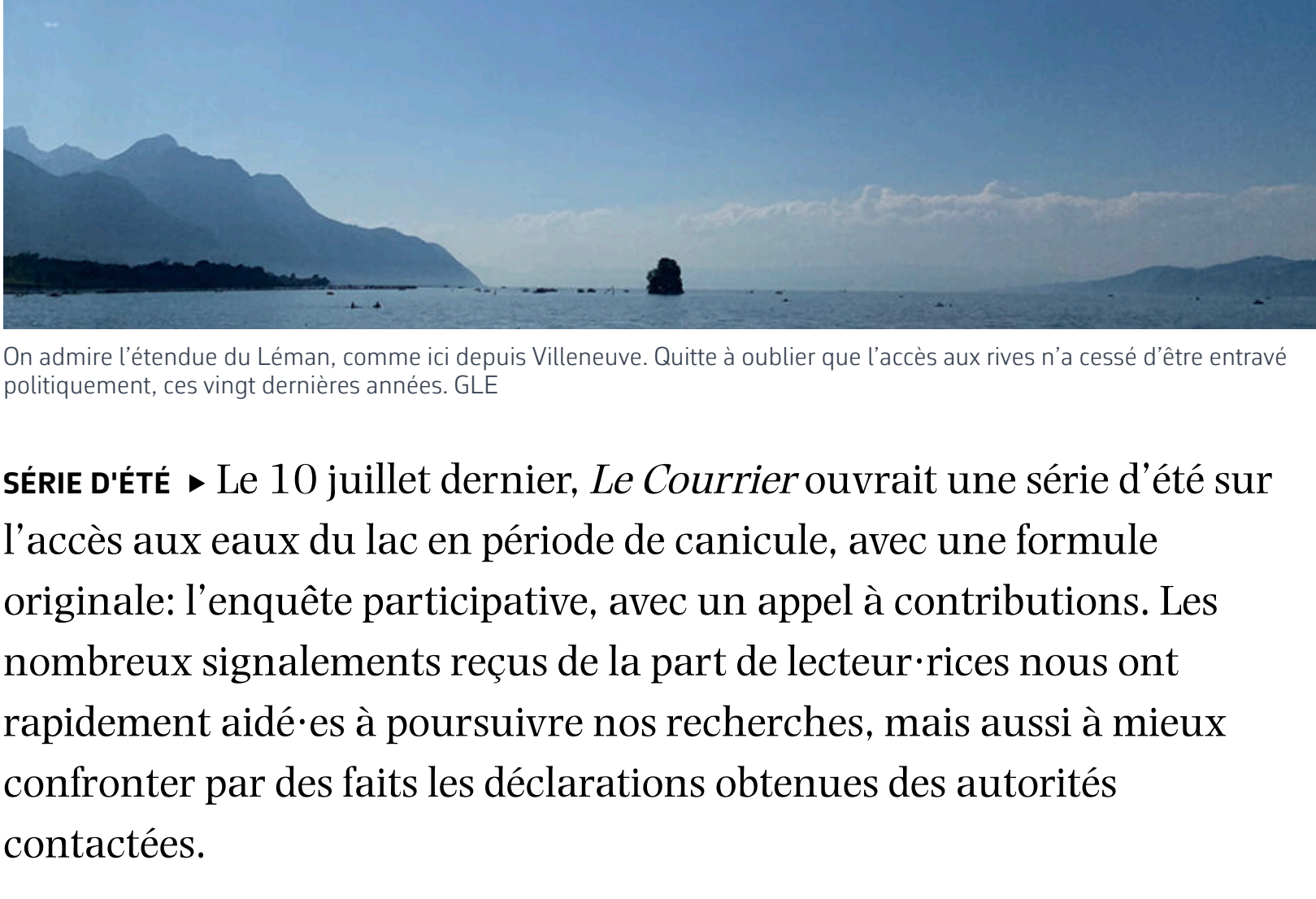
Manque de volonté politique, pressions de propriétaires, barrières illégales, actions en justice, spéculation immobilière... Les témoignages reçus par *Le Courrier* pour notre série d'été révèlent la complexité du dossier.

DIMANCHE 30 AOÛT 2026 GILLES LABARTHE

 CET ARTICLE VOUS EST OFFERT PAR LE COURRIER

Chaque jour Le Courrier vous offre de nouveaux articles à lire. Abonnez-vous pour soutenir un média indépendant et critique.

JE M'ABONNE



On admire l'étendue du Léman, comme ici depuis Villeneuve. Quitte à oublier que l'accès aux rives n'a cessé d'être entravé politiquement, ces vingt dernières années. GLE

SÉRIE D'ÉTÉ ► Le 10 juillet dernier, *Le Courrier* ouvrait une série d'été sur l'accès aux eaux du lac en période de canicule, avec une formule originale: l'enquête participative, avec un appel à contributions. Les nombreux signalements reçus de la part de lecteur·rices nous ont rapidement aidé·es à poursuivre nos recherches, mais aussi à mieux confronter par des faits les déclarations obtenues, des autorités contactées.

LIBÉRER LES RIVES DU LÉMAN (VI)

Cet été, *Le Courrier* vous propose une enquête participative sur l'accès aux rives du Léman. Aidez-nous à documenter les obstacles, mais aussi les projets publics ou mobilisations ayant permis d'ouvrir des passages. Envoyez nous vos témoignages à: vaud@lecourrier.ch, mention «série d'été».

Quel premier bilan en tirer? L'accès ou non aux rives du lac représente un dossier complexe, très révélateur de multiples enjeux de société. Malgré les lois existantes, tant fédérales que cantonales, le manque de volonté politique, les pressions exercées par de riches propriétaires, l'installation illégale de barrières sur des terrains relevant pourtant du domaine public... ont été pointés par plusieurs de nos lecteur·rices, avec précision des lieux et de cas spécifiques: murs, portails, clôtures, panneaux dissuasifs, chemins interrompus, plages trop rares ou saturées.

Cartographe

Un premier constat: le phénomène des privatisations des rives, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer – et malgré certains projets devenus très populaires et médiatisés, comme la nouvelle plage des Eaux-Vives à Genève – progresse sur de nombreuses portions, jusqu'à devenir un terrain d'observation idéal des inégalités sociales. En particulier aux abords de Genève, comme le dénonce depuis plus de vingt ans l'association Rives publiques.

Après huit ans de travaux, la Commission des rives du lac n'a pas été renouvelée au changement de législature de 2016

Seulement 17% des rives genevoises seraient accessibles au public, selon ses estimations. Dans le passé, Rives publiques n'a pas hésité à recourir à des actions concrètes (voir encadré ci-après). D'autres collectifs ont initié des actions de désobéissance civile pour dénoncer l'immobilisme des autorités. Une lectrice habitant Lausanne nous a ainsi fait part fin juillet d'une «potentielle action d'occupation des rives du Léman».

Il y a de quoi s'impatienter: de Genève à Montreux, tant de projets de sentiers riverains et d'accès ont fini au fond d'un tiroir administratif. Une ancienne fonctionnaire à la Direction générale du territoire et du logement du canton de Vaud explique pourquoi, sans vouloir être citée: «Concernant le plan directeur des rives du Léman et les chemins riverains, il aura fallu quatre ans de batailles politiques au Grand Conseil pour faire adopter le projet», et abandonner certaines prérogatives. «En effet, le premier projet de 1996 prévoyait que le canton était l'autorité compétente pour réaliser les chemins riverains».

Jeux de pouvoir

Or, pour faire passer ce plan directeur, l'Etat de Vaud a dû faire deux concessions majeures: d'abord, confier aux communes le soin de réaliser les projets, mais aussi, leur accorder «une subvention de 50% sur le principe». Dès que les communes ont pris le pouvoir sur ce dossier, la plupart des projets cantonaux ont été freinés, bloqués, redimensionnés, détournés des tracés originaux ou abandonnés.

Pour le canton de Vaud, il existait bien une Commission des rives du lac, «interne à l'Etat, qui regroupait des spécialistes de plusieurs domaines, délégués par plusieurs Services cantonaux». Elle a fonctionné de 2008 à 2016. Sur trois projets majeurs, deux ont échoué. «A Gland, un tronçon a failli être légalisé entre la plage et la parcelle 933, permettant de rejoindre le chemin de la Falaise. Un propriétaire a recouru jusqu'au Tribunal fédéral (lire aussi notre [épisode 1](#) de cette série). Au changement de législature, la commune a jeté l'éponge.»

A La Tour-de-Peilz, «ce fut sans fin et sans résultats malgré de nombreuses séances avec les autorités communales, un appel d'offres de marchés publics ayant débouché sur un préavis refusé par le Conseil communal» (lire [l'épisode 3](#)). D'autres se sont soldés par un échec. «Nous n'avons pu faire réaliser qu'un seul tronçon, et encore, parce qu'il est perpendiculaire aux rives» (sentier du Vinorama). L'ancienne responsable cite enfin un autre succès relatif, «le chemin riverain qui relie le bourg de Saint-Prex à la plage de la Moraine» (voir [l'épisode 5](#)).

Tous ces faits sont publics, souligne l'ancienne fonctionnaire. Mais seule une étude approfondie de leur historique permettrait de mettre en évidence les jeux de pouvoir qui ont systématiquement influé sur les décisions politiques. Et démontrer à quel point les communes et la majorité de droite au Conseil d'Etat vaudois ont suivi les deux principaux arguments des propriétaires riverains. D'abord, de tels sentiers publics en bord de lac seraient contraires aux objectifs de protection de la nature (lire [notre épisode 4](#), «L'art de nicher dans la réserve»). Ensuite, et surtout, ils présentent un risque de «dévalorisation» de leurs biens et terrains privés, sur le marché de l'immobilier. Quoi de plus précieux, en effet, qu'un grand parc arboré avec plage privative sur le Léman? Une telle situation d'exception permet de multiplier le prix de la mise en vente de plusieurs millions.

Après huit ans de travaux, la Commission des rives du lac n'a donc pas été renouvelée au changement de législature de 2016. Mais après les cinq canicules traversées durant l'été 2026, sera-t-elle remise à l'ordre du jour lors des séances de la rentrée parlementaire vaudoise?

PRIVILÈGES ET STATU QUO

A Versoix, Anne Chaudieu, ex-vice-présidente de Rives publiques, rappelle: «Nous avons dû nous battre contre la privatisation par Berda et Azoulay (*Claude Berda et Jean-Luc Azoulay, milliardaires et entrepreneurs de l'audiovisuel, ndr*), alors propriétaires du terrain derrière la grève de la Bécassine.» Rives Publiques était passée à l'action en s'attaquant en 2011 à une barrière érigée le long du mur anti-érosion, construit sur le domaine public, et empêchant illégalement le passage. » Rives Publiques.

«L'accès au lac, par définition non privatisable, devrait pourtant être garanti par l'Etat de Genève, hélas peu enclin à contrarier ses riches résidents», commente-t-elle, avant de citer un autre exemple: l'extension de Port-Choisel. Ce dossier est lui aussi bloqué depuis des années. «Je pense qu'il y a une hypocrisie manifeste. L'élu PDC de la dernière législature se serait défendu d'obstruer le dossier, mais les faits sont là, ce sont ses coreligionnaires centristes, dont une ancienne conseillère administrative, qui sont montés au créneau pour stopper net cette avancée».

Résultat: malgré des promesses opportunes lors de la campagne électorale, ce dossier a été reporté «législature après législature. Derrière cette extension possible, il y a les résidences de Fleur d'eau, lieu d'un lotissement de belles villas appartenant notamment à des personnes du parti du Centre, qui ne veulent pas avoir sous leurs propriétés les 'manants' de Versoix», résume Anne Chaudieu.

Déjà en 2012, le projet de Fleur d'eau était qualifié de véritable «saga immobilière», avec ses innombrables rebondissements politiques, ses changements d'affectation (les projets de logements sociaux ont été enterrés, puis celui de zone administrative et commerciale, pour faire place à un ensemble résidentiel) et son caractère «spéculatif». Anne Chaudieu conclut: «Ce qui fait que le lac à cet endroit est, de facto, privatisé. Les privilèges ont la peau dure et les riches propriétaires riverains ont les moyens de payer des procès pour garder le statu quo.» GLE

DOSSIER COMPLET

Libérer les rives du Léman

DIMANCHE 12 JUILLET 2026

Cet été, *Le Courrier* vous propose une enquête participative sur l'accès aux rives du Léman. Aidez-nous à documenter les obstacles, mais aussi les projets publics ou mobilisations ayant permis ...

RÉGIONS GILLES LABARTHE SÉRIE D'ÉTÉ
SÉRIE D'ÉTÉ "LIBÉRER LES RIVES DU LÉMAN"

A lire également

GENÈVE

Député genevois visé par la Ciacd

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026

MARIA PINEIRO

G7 À EVIAN

Pas de partage de l'addition

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026 ATS

NO G7

Nouvelle plainte contre la police

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026

MARIA PINEIRO

GENÈVE

Le contournement de Perly abandonné

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026

MARIA PINEIRO

QUI SOMMES-NOUS?

Association éditrice

Équipe

Chartes

Soutenir Le Courrier

Contacts

Politique de cookies (UE)

PUBLICITÉ / PARTENARIATS

Tarifs publicitaires

Partenariats

Naissances et Mortuaires

Formulaire Memento

BOUTIQUE

Don / Souscription

ABONNEMENTS

Abonnements

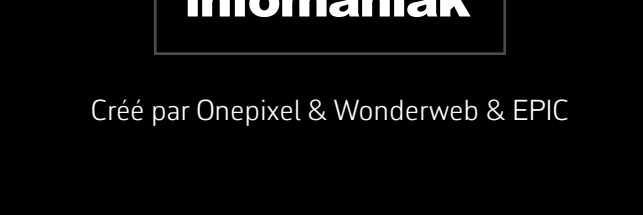
Bon cadeau

Conditions générales de vente

Réductions de la Carte Côté Courrier

Application

Suivez-nous

hosted by
infomaniak

Créé par Onepixel & Wonderweb & EPIC